



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du
27 décembre 2022

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le 27 décembre 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 22 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

Liste « Ensemble pour Peypin » :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie	Présent
Madame	MAGAGLI Laurence	<i>Absente</i>
Monsieur	GIBELOT Frédéric	<i>Absent</i>
Madame	RESCH Cécile	<i>Absente</i>
Monsieur	EQUINE Jean-Pierre	<i>Absent</i>
Madame	ANGELI Nadine	<i>Absente</i>
Monsieur	PIRONTI Francis	Présent
Madame	TORNATORE Odile	Présente
Monsieur	NAFISSI Patrick	Présent
Madame	BRUNY Muriel	<i>Absente</i>
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	<i>Absent</i>
Madame	LENGLIN Anne	<i>Absente</i>
Monsieur	CAUDULLO Gilbert	Présent
Madame	ROUX Elise	Présente
Monsieur	ULBRICH Maximilien	Présent
Madame	COURAND Brian	<i>Absent</i>
<i>Démission le 22.12.2022 en attente de l'installation d'un nouveau conseiller</i>		
Monsieur	TEDDE Sébastien	<i>Absent</i>
Madame	ISOARDO Nathalie	Présent
Monsieur	LE GALL Dominique	Présent
Madame	DROPSY Sophie	<i>Absente</i>
Monsieur	BIERLAIR René	Présent
Madame	GODARD Aurélie	<i>Absente</i>
Monsieur	CARERI Marc	<i>Absent</i>

Liste « Tous Unis pour Peypin » :

Monsieur	LOUIS Bruno	Absent
Madame	GIANASTASIO Laura	Absente
Monsieur	HUYGHE Yannick	Absent
Madame	ALLARD Delphine	Absente
Monsieur	DERDERIAN Laurent	Absent

Liste « Génération Peypin » :

Monsieur	SIMON Jean-Jacques	Absent
----------	--------------------	--------

- ▶ Effectif légal : 29
- ▶ Présents : 10
- ▶ Peuvent prendre part aux délibérations : 10

Le quorum (au moins 15 élus présents) n'ayant pas été atteint, l'assemblée ne peut valablement pas délibérer;
Monsieur le Maire prévoit de reconduire la séance du Conseil Municipal au vendredi 30 décembre 2022.

La séance est levée et reconduite au 30 décembre 2022.

Le Maire,
Jean Marie LEONARDIS



*Le présent procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la commune.
Il sera par ailleurs tenu à disposition du public sous forme papier sur simple demande.*